



## UN DON EN FAVEUR DE LA DÉSŒBÉISSANCE CIVILE

AGEFI - 05.03.2020

### La découverte d'une donation de l'Etat de Vaud en faveur du mouvement « Grève du climat » tombe à point nommé alors que le climat est au cœur du programme de la deuxième moitié de la législature du Conseil d'Etat.

Alors que le mouvement « Grève du climat » se réclame collectif, transparent et participatif, on a appris dans la presse qu'il n'est pas en mesure de publier un rapport de transparence par faute de temps et de ressources. Pourtant, les activistes du climat disposent de ressources non négligeables puisqu'ils ont encaissé 660'000.- francs de dons, dont 450'000.- francs en Suisse. Ainsi, il est impossible à ce jour de connaître le nom des donateurs puisque les grévistes n'ont pas exigé la transparence en la matière, partant du principe que le contrôle éthique interne suffisait à garantir que les valeurs des donateurs correspondent aux leurs. Finalement, si la grève du climat prétend défendre un certain nombre de principes mais ne pas se les appliquer c'est à elle d'en assumer les conséquences. Mais cette curieuse forme de gestion contribue à cacher (est-ce intentionnel ?) l'aide reçue des pouvoirs publics et par conséquent des contribuables.

On savait déjà qu'une aide logistique et matérielle a été offerte au collectif vaudois de la Grève du Climat, organisateur du meeting « Fridays for Future » qui s'est tenu en août 2019 sur le campus de l'Université de Lausanne en août dernier, on a appris dernièrement que le Service vaudois de protection de la jeunesse (SPJ) leur a versé un don de 10'000.- francs.

Le SPJ se défend en soutenant notamment qu'à l'époque le mouvement n'était qu'embryonnaire. Pourtant, le collectif semblait déjà bien constitué en février 2019 lorsqu'il rencontrait Cesla Amarelle - cheffe du Département de la formation, de la culture et de la jeunesse du Canton de Vaud- pour lui présenter ses revendications quant au cadre des grèves du printemps passé. Quant à la désobéissance civile officiellement décrétée en septembre passé par les grévistes, elle avait déjà cours dans les faits. Elle avait ainsi fait l'objet d'un « débat » entre collectifs en mai 2019 lors duquel la désobéissance civile avait été jugée illégale mais légitime tout en relativisant la violence de certaines actions.

On est en droit de se demander à quoi joue le Canton lorsqu'il alloue un tel montant à un mouvement qui ne respecte ni les règles d'un Etat de droit ni la pluralité des opinions.

Le Conseil d'Etat vaudois a fait de la question climatique un thème central de sa deuxième moitié de la législature et annoncera en grande pompe le 8 avril prochain son futur plan climat. S'il souhaite travailler sur ces sujets de manière sereine et constructive avec l'ensemble des parties prenantes et ses représentants, il est urgent que le Canton reprenne le rôle qui est le sien, qu'il incarne le principe de neutralité et qu'il prenne en considération les propositions et les initiatives du monde économique et pas seulement les slogans venant des rues.